

LE NOUVEAU-BRUNSWICK NE FAIT PAS SA PART POUR LUTTER CONTRE LE changement climatique

Le climat est de plus en plus marqué par des conditions météorologiques extrêmes, et cela nous inquiète.

○ Au vu des inondations, des tempêtes de vent et de glace et des vagues de chaleur dont nous sommes actuellement victimes, nous savons que quelque chose a changé. Le changement climatique affecte les lieux que nous aimons. **Pour l'amour du Nouveau-Brunswick**, nous devons ouvrir la voie à un avenir moins pollué et plus sécuritaire pour nos collectivités.

Depuis 2014, les dégâts causés par des conditions météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes de glace) au Nouveau-Brunswick ont coûté plus de

170 MILLION \$



Au prorata de la population, le Nouveau-Brunswick est la troisième province la plus émettrice, derrière **l'Alberta et la Saskatchewan**. Le Canada fait lui-même partie des dix plus importants émetteurs du monde et, au prorata de la population, il arrive en **quatrième position**. Or, **faire notre part signifie faire notre juste part**.

Nous devons **reconstruire notre système énergétique**, et nous pouvons le faire durant les cinq à dix prochaines années. Mais, pour y arriver, nous avons besoin d'un plan assorti de cibles claires.

Le gouvernement provincial affirme qu'il **est déterminé à mettre** en place le **plan d'action provincial sur les changements climatiques de 2016**, mais veut abandonner ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre fondés sur des données scientifiques.

Dans quelle mesure une telle décision témoigne-t-elle de notre volonté de faire notre part pour lutter contre le changement climatique?

Le gouvernement provincial abandonne la science au profit de la cible fédérale moins acceptable, qui consiste à atteindre **un niveau de 30 % inférieur au niveau de 2005 d'ici à 2030**. Or, le Canada a déjà convenu du fait que cette cible **doit être plus ambitieuse d'ici à 2020** si nous voulons ralentir le changement climatique.

Si nous n'atteignons pas les cibles fondées sur des données scientifiques, **nous ne serons pas en mesure de protéger la santé et le bien-être des Néo-Brunswickois**. Nous n'aurons pas non plus la capacité de préparer la province à prospérer dans un monde dominé par des économies à faible empreinte carbone.



En 2016, la province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à abaisser ses émissions de gaz à effet de serre à un niveau de **35 % inférieur à celui de 1990** d'ici à 2030 (à 10,7 millions de tonnes, soit à un niveau d'environ 45 % inférieur à celui de 2005, qui est l'année de référence fédérale).



Dans le cadre de *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, la province s'est également engagée à atteindre la cible établie à un niveau de **80 % inférieur à celui de 2001** (à 5 Mt, soit un niveau de 75 % inférieur à celui de 2005, qui est l'année de référence fédérale).



Notre cible de réduction pour 2030 correspond à ce que le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** estime être nécessaire pour faire en sorte que la température moyenne de la planète ne dépasse pas de plus de 1,5 degré Celsius le niveau de l'ère **pré-industrielle**, mais ce n'est pas le cas de notre cible pour 2050. **D'ici à 2050, le monde doit atteindre un équilibre net zéro pour éviter les pires effets du changement climatique.**



GAZ À EFFET DE SERRE NIVEAUX DE 1990

La bonne nouvelle est que le Nouveau-Brunswick a **réussi à atteindre sa cible pour 2020, soit un niveau de 10 % inférieur à celui de 1990** (14,8 Mt), en 2016.

Mais nous pouvons et devons faire plus.

EN EFFET, LE NOUVEAU-BRUNSWICK N'EST ACTUELLEMENT PAS EN BONNE VOIE d'abaisser ses émissions de 45 % d'ici à 2030,

à moins de mettre réellement en œuvre l'ensemble de son plan d'action sur les changements climatiques et de se conformer aux règlements fédéraux



Peu de choses laissent penser que la province met actuellement en place l'ensemble de son **plan d'action sur les changements climatiques**, qui nécessite d'importants investissements pour adapter **les infrastructures**, **accroître l'efficacité** et **promouvoir l'électricité propre** ainsi que **les véhicules électriques**.



Au lieu de cela, **nous gaspillons l'argent des contribuables** pour poursuivre le **gouvernement fédéral en justice**.



Or, nous devrions être en train de mettre en **œuvre notre plan d'action sur les changements climatiques** et de **nous conformer à l'ensemble des règlements fédéraux**, notamment en ce qui concerne **la tarification du carbone**, **l'élimination progressive du charbon du réseau électrique**, **l'introduction graduelle des carburants à faibles émissions** (norme sur les combustibles propres), **le renforcement des normes sur les bâtiments éco-énergétiques**, **l'établissement de cibles pour la vente de véhicules électriques** et **l'utilisation croissante des énergies renouvelables**.



Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un **plan pour le long-terme**. Un plan qui assure la transition vers une société **sans émissions au cours des 15 à 30 prochaines années**.



Un plan créé au Nouveau-Brunswick doit permettre de **LIÉES AUX INDUSTRIES, À L'ÉLECTRICITÉ ET AUX MÉNAGES WITH ISSUES DE L'INDUSTRIE, DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET DE L'ACTIVITÉ DES MÉNAGES** conformément aux cibles fondées sur des données scientifiques que nous avons fixées pour favoriser l'innovation et la modernisation de notre économie et de nos collectivités.



Une économie alimentée par de **L'ÉLECTRICITÉ PROPRE RENOUELABLE PRODUITE AU NOUVEAU-BRUNSWICK** qui propulse **DES SYSTÈMES EFFICACES DANS LES DOMAINES DE LA CONSTRUCTION, DES TRANSPORTS ET DE L'INDUSTRIE** est un bien meilleur plan pour le Nouveau-Brunswick.

